

PROCES-VERBAL (2026-04)

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. TOUYA Daniel.

Etaient présents : Mmes BAILLEZ Tiffanie, BIARDEAU Delphine, COUCI Claudy, FOURTICQ Annie, HOURNE Jeanne, JOUANNET Caroline, PERLOT Jennifer et MM. CAMINADE Hervé, CLOUTÉ Guillaume, CUYAUBE Michel, DA SILVA Dimitri, GILBERT Calvin, JEZEQUEL Arnaud, MAYSONNAVE Sylvain et TOUYA Daniel.

Secrétaire de séance : M. GILBERT Calvin.

Mmes CAMBAYOU, secrétaire de mairie, était présente.

▫ Commission communale des impôts directs.

Monsieur le maire expose que, à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, et conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, (président de la commission), et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants).

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Il convient de proposer au service de la Direction générale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques, une liste de douze contribuables en nombre double, conformément à l'article 1650 du CGI.

Après en avoir débattu, le conseil municipal propose les contribuables suivants :

- Delphine SARRE-TEULÉ
- Christian DESCLAUX
- Josette CAPDEBOSCQ
- Maryse HAU
- Gérard NOUGUEZ
- Béatrice POUYAU
- Alain BARBE
- Armand JOUANJUS
- Hervé SABATIER
- Philippe MARQUIS-LASMARRIGUES
- Dominique PÉRÉ
- Mathéo GILBERT
- Philippe ABILY
- Gérard SANSOT
- Adrien JOUANJUS
- Robert CAPDEBOSCQ-TIRETTE
- Michèle GRACIANETTE
- Régine POLETTI
- Christine LAGARDE
- Valérie PEDEMOUSTÉ
- Alain CAZALIS
- Gracieuse MIRASSOU
- Baptiste GABARRUS
- Nathalie BRITIS-BETBEDER
- Robert DUFAU

(délibération DEL2026_04_04)

▫ **Projet CVE Sévignacq.**

Monsieur le Maire rappelle que la société CVE, qui a un projet d'implantation d'une usine de biométhanisation, est en cours de procédure avec l'instruction du dossier ICPE auprès des services de l'Etat.

Ce projet a pour but le développement d'une filière de valorisation de la matière organique.

CVE souhaite accompagner la transition énergétique du territoire en s'associant aux acteurs locaux.

Son projet répond aux objectifs du Contrat territorial de relance et de transition écologique du territoire du Grand Pau qui cherche à développer les énergies renouvelables ainsi qu'à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En effet, CVE s'inscrit pleinement dans la démarche ambitieuse du territoire pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans le cadre des objectifs fixés par la loi, la Communauté de communes des Luys en Béarn poursuit l'objectif de porter à 32% la part totale des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici 2030. Un Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET) est en cours de définition par les élus locaux.

CVE Sévignacq permettra de valoriser les matières organiques du territoire par la production locale d'une énergie renouvelable et d'un engrais organique de qualité.

CVE serait implantée sur la commune de Sévignacq, le long de la D227 entre Lasclaveries et Sévignacq. Cette implantation cherche à s'intégrer pleinement autour de la création d'un véritable pôle de valorisation locale :

- Le parc photovoltaïque de Ténergie (électricité solaire)
- L'unité de méthanisation CVE (biométhane)
- Le centre de tri Valor Béarn (tri et acheminement pour recyclage des emballages)

La localisation de cette nouvelle activité répond à des critères clés en faveur notamment d'une démarche cohérente et structurée :

- Proximité du réseau de gaz pour livrer la production de biométhane
- Proximité des entreprises de l'industrie alimentaire dont CVE pourra valoriser les sous-produits organiques
- Proximité du réseau de traitement des déchets du territoire
- Accès au site, depuis la D227 pour faciliter la logistique

Des riverains du projet ont demandé à Monsieur le maire une réunion d'information pour mieux appréhender ce projet. La réunion d'information aura lieu le samedi 11 avril à 11h00 à la mairie.

▫ **Délégués des syndicats.**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner les délégués aux syndicats suivants, au plus tard le vendredi de la 4^{ème} semaine qui suit les élections municipales.

Après discussion, sont désignés les représentants suivants :

- Syndicat d'électrification TE64 : Monsieur Hervé CAMINADE (titulaire) et Monsieur Michel CUYAUBÉ (suppléant).
- Syndicat des Eaux Luys et Gabas : Monsieur Michel CUYAUBÉ (titulaire) et Monsieur Dimitri DA SILVA (suppléant).

Concernant le Syndicat scolaire SIVOS Escoubes-Sévignacq, il convient de désigner 4 délégués. Or, six conseillers sont candidats pour être délégués : Tiffanie BAILLIEZ-LOPES, Annie FOURTICQ, Jennifer PERLOT, Dimitri DASILVA, Arnaud JEZEQUEL et Daniel TOUYA.

La désignation est soumise au vote des conseillers. Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

- Tiffanie BAILLIEZ-LOPES : 3 voix
- Annie FOURTICQ : 8 voix
- Jennifer PERLOT : 9 voix
- Dimitri DASILVA : 4 voix
- Arnaud JEZEQUEL : 10 voix
- Daniel TOUYA : 11 voix
-

Mesdames Annie FOURTICQ, Jennifer PERLOT et Messieurs Arnaud JEZEQUEL et Daniel TOUYA sont donc élus délégués du SIVOS Escoubes-Sevignacq.

□ **Vote du Compte financier unique 2025**

Monsieur le Maire et Madame CAMBAYOU présentent le CFU 2025.

Investissement

Dépenses	Prévu :	995366.87 €
	Réalisé :	1303184.28 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévu :	995366.87 €
Réalisé :		1117032.74 €
	Reste à réaliser	134018.63 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	727636.28 €
	Réalisé :	1258443.10 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévu :	727636.28 €
Réalisé :		1467702.35 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-186151.54 €
Fonctionnement :	209259.25 €
Résultat global :	23107.71 €

Après en avoir examiné le CFU, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le CFU 2025 (*délibération DEL2026_04_01*).

□ **Vote de l'affectation du résultat 2025.**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	52121.97 €
- Un excédent reporté de :	157137.28 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	209259.25 €
- Un déficit d'investissement de	186151.54 €
- Un excédent des restes-à-réaliser de	134018.63 €
Soit un besoin de financement de	52132.91 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent	209259.25 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	52132.91 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	157126.34 €

Après avoir examiné le CFU 2025, le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation des résultats 2025 présentée ci-dessus (*Délibération DEL2026_04_02*).

□ **Examen du Budget 2026.**

Monsieur le Maire et Madame CAMBAYOU présentent le budget prévisionnel 2025, qu'il convient d'examiner :

Investissement

Dépenses	Prévu :	627385.54 €
Recettes	Prévu :	627385.54 € (dont 134018.63€ de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	802203.34 €
Recettes	Prévu :	802203.34 €

Après avoir examiné le projet de budget prévisionnel 2026, des précisions et modifications devant être apportées et le conseil municipal décide de le voter lors de prochaine séance.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mercredi 15 avril 2026 à 19h00 pour le vote du Budget 2026.

Fin de séance à 22h00.